

VILLAGE DE NIGADOO
PROCÈS VERBAL
RÉUNION ORDINAIRE

Date : le mardi 27 août 2019
Heure : 19 h
Endroit : Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

M. le maire, Charles Doucet, appelle la réunion à l'ordre à 19 h.

2. Relevé des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

- Charles Doucet - Maire
- Charles Aubé – Maire adjoint
- Robert Gaudet - Conseiller
- Donna Landry-Haché – Directrice générale et Greffière

Était absent : néant

M. le maire, Charles Doucet, constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 80-19	Proposée par : Charles Aubé Appuyée de : Robert Gaudet
Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.	
Pour : 2 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉ

4. Déclarations de conflits d'intérêts - Néant

5. Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes

a) Résolution - réunion ordinaire du 17 juin 2019

Résolution : 81-19	Proposé par : Charles Aubé Appuyé de : Robert Gaudet
Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 juin 2019 soit accepté tel que présenté:	
Pour : 2 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉ

b) Résolution - réunion extraordinaire du 23 juillet 2019

Résolution : 82-19

Proposé par : Robert Gaudet

Appuyé de : Charles Aubé

Que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 23 juillet 2019 soit accepté tel que présenté.

Pour : 2

RÉSOLUTION ADOPTÉ

Contre : 0

c) Résolution – réunion extraordinaire du 13 août 2019

Résolution : 83-19

Proposé par : Robert Gaudet

Appuyé de : Charles Aubé

Que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 août 2019 soit accepté tel que présenté.

Pour : 2

RÉSOLUTION ADOPTÉ

Contre : 0

6. Affaires découlant des procès-verbaux - Néant

7. Rapport du maire

Résolution : 84-19

Proposé par : Robert Gaudet

Appuyé de : Charles Aubé

Que le rapport du maire soit accepté tel que présenté.

Pour : 2

RÉSOLUTION ADOPTÉ

Contre : 0

8. Discussion à huis clos

a) Résolution – Discussion à huis clos

Résolution : 85-19

Proposée par : Charles Aubé

Appuyée de : Robert Gaudet

Que ce point soit discuté à huis clos selon l'article 68 (1) de La Loi sur la gouvernance locale puisqu'il s'agit de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre les négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat;

Pour : 2

RÉSOLUTION ADOPTÉ

Contre : 0

i. **Ressources humaines**

ii. **R.Godin**

b) Résolution – Levée de la discussion à huis clos

Résolution : 86-19	Proposée par : Charles Aubé Appuyée de : Robert Gaudet
Que le huis clos soit levé.	
Pour : 2 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉ

9. Ressources humaines

a) Résolution – Comité de sélection pour le poste d’agent.e du développement communautaire et de la communication

Résolution : 87-19	Proposée par : Charles Aubé Appuyée de : Robert Gaudet
Que le conseil municipal de Nigadoo accepte la recommandation du comité de ressources humaines concernant le poste d’agent.e du développement communautaire et de la communication. Le processus toujours en marche, le nom de la personne sera divulgué une fois une acceptation officielle soit documentée.	
Pour : 2 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉ

10. Affaires régionales - Néant

11. Affaires diverses - Néant

12. Correspondances

13. Travaux Publics / Transport / Environnement

a) Résolution – Gazebo au parc

Résolution : 88-19	Proposée par : Charles Aubé Appuyée de : Robert Gaudet
Que les membres du conseil municipal de Nigadoo approuvent la dépense pour refaire la toiture du Gazebo au parc à la somme de 4 500 \$ plus taxe 675 \$ pour un total de 5 175 \$.	
Pour : 2 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉ

b) Résolution – Rue de la Baie

Résolution : 89-19

Proposée par : Robert Gaudet

Appuyée de : Charles Aubé

Que les membres du conseil municipal de Nigadoo approuvent la dépense pour refaire une section de la rue de la Baie où qu'il y a des problèmes de drainage importante;

Que les membres du conseil municipal de Nigadoo acceptent de payé la somme de 19 000 \$ (taxe incluse) ainsi qu'un montant de 1 437.50 (1,250 \$ plus taxe) pour réparer le trou d'homme dans cette même section.

Pour : 2

RÉSOLUTION ADOPTÉ

Contre : 0

14. Affaires nouvelles - Néant

15. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, conseiller Charles Aubé propose la levée de la réunion à 19 h 35.

Charles Doucet
Maire

Donna Landry-Haché,
Directrice générale et greffière